

Les informations contenues dans cette brochure sont d'ordre général. Pour avoir des informations personnalisées sur votre situation, nous vous invitons à contacter votre CIDFF où vous pourrez être informée, accompagnée et orientée vers des professionnels compétents.

L'information est confidentielle et gratuite.

Il y a **106 CIDFF** (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles) en France et dans certains DOM-TOM avec de nombreuses permanences.

Il y en a certainement un près de chez vous : vous trouverez les coordonnées des CIDFF sur le site www.infofemmes.com



CIDFF de Corse-du-Sud

Imm. Le Ciste - Logirem Les
Hauts de Bodiccione 20000
Ajaccio 04.95.23.01.85
direction.cidff2a@gmail.com

FNCIDFF - 7, rue du Jura - 75013 Paris - 01 42 17 12 00 - fncidff@fncidff.fr

www.infofemmes.com

Cette plaquette d'information a été réalisée par la FNCIDFF dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) et en collaboration avec les CIDFF de l'Aube, Bouches-du-Rhône/Phocéan, Essonne, Haute-Garonne, Hauts-de-Seine/Nanterre, Rhône, Val d'Oise.

© FNCIDFF - Septembre 2018

Égalité entre les femmes et les hommes

Accès aux droits pour les femmes primo-arrivantes



En France, femmes et hommes sont égaux
et ont les mêmes droits. En cas de non-respect,
des sanctions sont prévues par la loi.



Le réflexe égalité
www.infofemmes.com

Égalité des droits femmes hommes en France

Famille

- > Le mariage est interdit pour les femmes comme pour les hommes avant l'âge de 18 ans. Les femmes et les hommes ne peuvent être obligés de se marier.
- > Les femmes et les hommes sont libres de vivre en couple, mariés ou non mariés, de divorcer ou de se séparer. La répudiation est interdite.
- > Les femmes et les hommes prennent ensemble les décisions sur le budget familial et en sont responsables tous les deux.

Violences

- > Les violences (physiques, psychologiques, sexuelles et verbales) au sein du couple et de la famille sont interdites et condamnées.
- > Une relation sexuelle forcée est un viol même au sein du couple. C'est un crime puni par la loi.
- > Toute violence à l'encontre des femmes est interdite et condamnée.

Corps/santé

- > Les mutilations sexuelles sur les filles et les femmes sont interdites.
- > Les femmes peuvent décider librement d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant.
- > Les femmes peuvent librement décider de prendre une contraception ou d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Éducation/parentalité

- > La mère et le père ont les mêmes droits et devoirs sur leurs enfants.
- > L'école est obligatoire pour les filles comme pour les garçons à partir de 6 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans.
- > Les filles ont droit à la même éducation que les garçons.

Travail

- > Les femmes et les hommes ont le droit d'exercer tous les métiers dans les mêmes conditions et avec les mêmes salaires.
- > Les femmes peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari, de leur père ou d'un membre de leur famille.
- > Les femmes perçoivent elles-mêmes leur salaire et peuvent ouvrir un compte bancaire à leur seul nom.

Liberté individuelle

- > Chaque personne peut pratiquer la religion de son choix ou n'avoir aucune religion.
- > Les femmes peuvent s'habiller comme elles le veulent. Cependant le port du voile intégral est interdit dans l'espace public.
- > Les femmes peuvent faire des choix et prendre des décisions sans l'autorisation de leur mari, de leur père ou d'un membre de leur famille (sortir, ouvrir un compte bancaire, travailler, conduire...).